



N° 7327-2019/1-ACTS/SG

Date du : 7 mars 2019

Rapport de présentation

OBJET : Plan provincial de prévention de la délinquance 2019/2022

PJ : un projet de délibération

Le Plan Provincial de Prévention de la Délinquance (PPPD) pour la période 2017/2018 est arrivé à son terme. Un bilan positif a été présenté lors du Conseil Provincial de Prévention de la Délinquance du 26 septembre 2018. La mise en place des coordonnateurs de veille éducative (4 sur 5 identifiés), la formation de 9000 élèves du primaire à la communication bienveillante, le contrôle renforcé de l'absentéisme scolaire ou la mise en œuvre d'un groupement d'employeur pour déployer des activités sportives vers les jeunes oisifs sont autant d'actions prometteuses d'évolution des comportements dans le temps.

Les interventions des psychologues de la DPASS dans le secondaire, les modules de rappel à la responsabilité parentale ont été optimisés. L'accueil des condamnés à des peines alternatives s'est développé sur deux nouvelles structures (CAN et PLGC) augmentant ainsi les capacités provinciales dans ce domaine.

La mission à la condition féminine a développé ses actions contre les violences faites aux femmes au travers notamment d'un partenariat avec l'association de la case juridique Kanak pour mettre en place des permanences juridiques sur le droit coutumier.

Huit directions opérationnelles de la province Sud sont partenaires de ce plan et contribuent, chacune dans leur domaine, à son exécution.

Le nouveau Plan Provincial de Prévention de la Délinquance (PPPD) pour la période 2019/2022 a été présenté au Conseil Provincial de Prévention de la Délinquance (CPPD) qui s'est tenu le 13 mars 2019.

Après avoir fait état des chiffres police et gendarmerie pour l'année 2018 et présenté un diagnostic partagé de la prévention de la délinquance en province Sud, le PPPD reprend la trame du 1^{er} plan et propose 3 priorités d'intervention, déclinées en 7 thèmes et 20 fiches actions.

Treize actions du 1^{er} plan ont été actualisées. Sept actions ont été retirées, soit par ce qu'elles étaient terminées (par exemple la modification des modules de rappel à la responsabilité parentale) soit parce qu'elles apparaissent désormais sur le Plan Territorial de Sécurité et de Prévention de la Délinquance mis en place par le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie début 2018 (exemple : la mise en œuvre du CAUVA).

Sept actions nouvelles complètent les dispositifs existants. Six à l'intention des jeunes exposés à la délinquance et la 7^{ème} qui concerne le suivi et l'application du code des débits de boissons.

Ainsi, se rajoutent des dispositifs de prévention primaire, tels que le développement du service civique, la prévention des violences dès le cycle primaire ou encore le soutien à la parentalité et la responsabilité parentale.

Il s'agit d'un travail partenarial, réalisé par désormais 11 directions provinciales concernées, avec les coordonnateurs des CTSPD, CLSPD et CISP, accompagnés des partenaires suivants :

- La direction de la Protection judiciaire de l'enfance et de la jeunesse du gouvernement,
- La direction des sécurités du Haut-Commissariat à la République en Nouvelle-Calédonie

L'ensemble des actions présentent des innovations et surtout une véritable stratégie d'intervention provinciale.

Tel est l'objet de la présente délibération que j'ai l'honneur de soumettre à votre approbation.